



54 Elizabeth II
A.D. 2005
Canada

Journals of the Senate

1st Session, 38th Parliament

Journaux du Sénat

1^{re} session, 38^e législature

N° 69

Thursday, June 9, 2005

Le jeudi 9 juin 2005

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable SHIRLEY MAHEU,
Speaker pro tempore

L'honorable SHIRLEY MAHEU,
Présidente intérimaire

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams	Cools
Andreychuk	Corbin
Atkins	Cowan
Austin	Day
Bacon	Di Nino
Baker	Doody
Banks	Downe
Buchanan	Dyck
Carstairs	Eggleton
Chaput	Fairbairn
Cochrane	Ferretti Barth
Comeau	Finnerty

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams	Cools
Andreychuk	Corbin
Atkins	*Cordy
Austin	Cowan
Bacon	Day
Baker	Di Nino
Banks	Doody
Buchanan	Downe
*Callbeck	Dyck
*Carney	Eggleton
Carstairs	Fairbairn
Chaput	Ferretti Barth
Cochrane	Finnerty
Comeau	Fraser
*Cook	Furey

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Fraser	Léger
Furey	Losier-Cool
Gustafson	Maheu
Hervieux-Payette	Mahovlich
Hubley	Mercer
Jaffer	Milne
Joyal	Mitchell
Kelleher	Moore
Kinsella	Munson
Lapointe	Nolin
Lavigne	Oliver
LeBreton	Pearson

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

*Grafstein	Losier-Cool
Gustafson	Maheu
*Harb	Mahovlich
*Hays	Mercer
Hervieux-Payette	Milne
Hubley	Mitchell
Jaffer	Moore
Joyal	Munson
Kelleher	*Murray
Kinsella	Nolin
*Kirby	Oliver
Lapointe	Pearson
Lavigne	Peterson
Fraser	LeBreton
Léger	*Poulin (Charette)

Peterson
Plamondon
Prud'homme
Ringuette
Robichaud
Rompkey
Sibbeston
Smith
Stollery
Stratton
Watt

Prud'homme
Ringuette
Robichaud
Rompkey
Sibbeston
Smith
Stollery
Stratton
*Tardif
*Trenholme Counsell
Watt

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some honourable senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES**

The Honourable Senator Oliver, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, presented its thirteenth report (fourth interim) (*2005-2006 Main Estimates*).

(The report is printed as an appendix at pages 987-989.)

The Honourable Senator Oliver moved, seconded by the Honourable Senator Comeau, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Fraser presented the following:

Thursday, June 9, 2005

The Standing Senate Committee on Transport and Communications has the honour to present its

SEVENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-3, An Act to amend the Canada Shipping Act, the Canada Shipping Act 2001, the Canada National Marine Conservation Areas Act and the Oceans Act has, in obedience to the Order of Reference of Thursday, April 14, 2005, examined the said Bill and now reports the same without amendment. Your Committee appends to this report certain observations relating to the Bill.

Respectfully submitted,

La présidente,

JOAN FRASER

Chair

Observations to the Seventh Report of the Standing Senate Committee on Transport and Communications

Your Committee endorses the purpose of Bill C-3, An Act to amend the Canada Shipping Act, the Canada Shipping Act, 2001, the Canada National Marine Conservation Areas Act and the Oceans Act, which is to reflect changes made through an Order in Council, enabled by the *Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act*, on 12 December 2003. Members wish, however, to acknowledge the concerns that were expressed by some witnesses regarding two aspects of marine policy: the unchecked authority of the Department of Fisheries and Oceans to set marine navigation service fees (MNSF) and the application of the MNSF in the North.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX**

L'honorable sénateur Oliver, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le treizième rapport (quatrième intérimaire) de ce Comité (*Budget principal des dépenses 2005-2006*).

(Le rapport est imprimé en annexe aux pages 987 à 989.)

L'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur Comeau, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Fraser présente ce qui suit :

Le jeudi 9 juin 2005

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada et la Loi sur les océans a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 14 avril 2005, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement. Votre Comité joint à ce rapport certaines observations relatives au projet de loi.

Respectueusement soumis,

La présidente,

JOAN FRASER

Chair

Observations annexées au septième rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications

Votre Comité souscrit à l'objet du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada et la Loi sur les océans, qui est de donner suite aux changements édictés dans un décret pris en vertu de la *Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique* le 12 décembre 2003. Les membres voudraient toutefois prendre acte des préoccupations exprimées par certains témoins concernant deux aspects de la politique maritime : l'autorité illimitée du ministère des Pêches et des Océans à établir les droits de services à la navigation maritime (DSNM) et l'application des DSNM dans le Nord.

In 1996-1997, the MNSF were introduced to cover a portion of the cost of navigation services provided to commercial shipping by the Canadian Coast Guard. The witnesses were troubled that the Bill allows the Canadian Coast Guard to continue to set the level of the MNSF. They felt strongly that, considering that the Canadian Coast Guard is dependent on MNSF revenues, there should be checks and balances in the fee-setting process. When your Committee presented this issue to the Minister of Transport, it was pleased to hear that he thought the matter worthy of serious consideration. The Minister of Transport undertook to discuss the matter with the Minister of Fisheries and Oceans and to report the results of these discussions to the Committee within the shortest possible delay.

Secondly, while the policy governing the application of the MNSF applies equally to all regions north of 60 degrees latitude, some witnesses noted that, due to the logistical realities of re-supply to the North, the burden of the MNSF is heavier on commercial shipping to the eastern Arctic ports than to the western Arctic ports. The witnesses explained that commercial shipping to the western Arctic qualifies for an exemption that applies to vessels calling at northern ports without calling at or departing from a southern port. This is because cargoes bound for western Arctic ports are transported from the south by rail to a northern port and then loaded onto ship to other northern ports in the western Arctic. The witnesses stated that eastern Arctic commercial shipping does not qualify for an exemption under the current policy because cargoes bound for ports in this region are loaded onto ships in the Montreal area. Therefore, although the MNSF policy was constructed to take into account the socio-economic conditions of the North as a whole, consumers of Nunavut and Nunavik face prices that include an additional premium for the MNSF but consumers in the western regions do not, according to the witnesses.

Your Committee supports the Bill, but it also urges the department responsible for developing MNSF policy to revisit it to take into account the distribution of the burden of the MNSF in the North to include James Bay, Ungava Bay and the entirety of Hudson Bay among the regions that qualify for an exemption. Your Committee would support a more equitable application of MNSF policy that gives consideration to the differing logistical realities for re-supply between the eastern and western Arctic.

The Honourable Senator Moore moved, seconded by the Honourable Senator Day, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

En 1996-1997, les DSNM ont été implantés pour supporter une partie du coût des services de navigation fournis par la Garde côtière canadienne à l'industrie du transport maritime commercial. Des témoins se sont dits troublés par le fait que le projet de loi permet à la Garde côtière canadienne de continuer à établir le niveau des DSNM. Ces témoins ont fortement souligné que, à la lumière du fait que la Garde côtière canadienne dépend des revenus générés par les DSNM, il devrait exister des contrôles dans le processus utilisé pour établir ces frais. Quand il a discuté de cette question avec le ministre des Transports, votre Comité était content d'entendre que le ministre était d'avis que cette question mérite une réflexion sérieuse. Le ministre des Transports s'est engagé à discuter de cette question avec le ministre des Pêches et des Océans et à faire rapport des résultats de ces discussions au Comité dans les plus brefs délais.

En deuxième lieu, certains témoins ont fait observer que, même si la politique régissant l'application des DSNM vise également toutes les régions situées au nord du 60^e parallèle, la réalité logistique du réapprovisionnement dans le Nord fait que le fardeau des DSNM est plus lourd pour le transport commercial vers les ports arctiques de l'Est que vers ceux de l'Ouest. Les témoins ont expliqué que le transport vers l'Arctique de l'Ouest bénéficie d'une exemption applicable aux navires qui font escale dans des ports du Nord sans être partis d'un port du Sud, ni s'y être arrêtés. En effet, la marchandise destinée aux ports de l'Arctique de l'Ouest est transportée du Sud par voie ferrée vers un port du Nord, puis chargée sur un navire en partance pour l'Arctique de l'Ouest. Les témoins ont indiqué que l'industrie du transport commercial de l'Arctique de l'Est ne bénéficie pas d'une exemption en vertu de la politique actuelle parce que la marchandise destinée aux ports de cette région est chargée sur des navires dans la région de Montréal. Par conséquent, bien que la politique sur les DSNM ait été conçue en fonction de la situation socioéconomique du Nord dans son ensemble, les consommateurs du Nunavut et du Nunavik paient des prix qui incluent un surplus attribuable aux DSNM, ce qui n'est pas le cas des consommateurs de l'Ouest, d'après les témoins.

Votre Comité appuie le projet de loi, mais il exhorte aussi le ministère responsable à revoir la politique sur les DSNM pour tenir compte de la répartition du fardeau dans le Nord et pour inclure la baie James, la baie d'Ungava et la totalité de la baie d'Hudson dans les régions ayant droit à une exemption. Il appuierait une application plus équitable de cette politique, qui prendrait en considération les réalités logistiques de réapprovisionnement qui sont différentes pour l'Arctique de l'Est et l'Arctique de l'Ouest.

L'honorable sénateur Moore propose, appuyé par l'honorable sénateur Day, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Smith, P.C., presented the following:

Thursday, June 9, 2005

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

FOURTH REPORT

Pursuant to its order of reference dated May 31, 2005 from the Senate your Committee is pleased to report as follows.

1. On May 31, 2005, the Senate adopted a motion by Senator Banks that the following question be referred to your Committee:

That the *Rules of the Senate* be amended in Rule 96 by adding, in subsection (7), the following:

In particular, clause-by-clause consideration of legislation shall not be dispensed with unless with leave.

2. On June 7, 2005, your Committee heard from Dr. Gary O'Brien, Deputy Clerk and Principal Clerk of the Senate, and Dr. Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate of the Senate.

3. On May 18, 2005, a point of order had been raised in the Senate with respect to Bill C-15, An Act to amend the Migratory Birds Convention Act, 1994, and the Canadian Environmental Protection Act, 1999. At a meeting the previous day, the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources had, by a majority vote of seven to three, adopted a motion to dispense with clause-by-clause consideration of the bill and to report unamended to the Senate. The Committee had, accordingly, reported the bill without amendment, but with observations. After a lengthy debate in the chamber, the Speaker *pro tempore* ruled that, while committees are regarded as the masters of their own proceedings, the motion to dispense with clause-by-clause of a bill appeared to be irregular, in that it had the effect of preventing members of the committee from having the ability to move amendments. The Speaker *pro tempore* did not feel that she had the authority to undo decisions that had already been taken by the committee and accepted by the Senate. However, the Speaker indicated that your Committee might wish to consider the practice with respect to clause-by-clause consideration of a bill, and the advisability that it be dispensed with through leave, rather than by motion, to ensure that no rights to which a Senator is entitled are unduly infringed.

4. Your Committee has reviewed the procedures and practices in the Senate and in other legislative bodies, and has considered various procedural authorities. The role of a committee to which a bill has been referred is to review the text in detail, and to approve it or to consider such changes as may be necessary or desirable to reflect the committee's legislative intentions. It is the right of any Senator to propose amendments to individual clauses, or to insist on the formal procedure whereby each clause of the bill is considered separately. There are times when for legitimate reasons the members of the committee are prepared to modify this procedure, but it can only be done with the agreement and consent of all members of the committee who are present. Your Committee notes the practice of Senate Committees whereby appropriate notice is given to the members of a committee before commencing clause-by-clause consideration of a bill.

L'honorable sénateur Smith, C.P., présente ce qui suit :

Le jeudi 9 juin 2005

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du 31 mai 2005 du Sénat, votre Comité a le plaisir de faire rapport de ce qui suit :

1. Le 31 mai 2005, le Sénat a adopté une motion du sénateur Banks voulant que la question suivante soit renvoyée au Comité :

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié à l'article 96, par l'ajout, au paragraphe 7, de ce qui suit :

En particulier, il ne doit pas passer outre à l'étude, article par article, d'un projet de loi sans l'approbation du Sénat.

2. Le 7 juin 2005, votre le Comité a entendu M. Gary O'Brien, sous-greffier et greffier principal du Sénat, et Mme Heather Lank, greffière principale de la Direction des comités du Sénat.

3. Le 18 mai 2005, on a soulevé un rappel au Règlement au Sénat concernant le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999. Lors d'une réunion tenue le jour précédent, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles avait, par une majorité de sept contre trois, adopté une motion pour renoncer à l'étude article par article de ce projet de loi et en faire rapport au Sénat sans proposer d'amendement. Par conséquent, il avait été fait rapport de ce projet de loi au Sénat sans amendement, mais avec des observations. Après un long débat en Chambre, la Présidente intérimaire a statué que, même si les comités sont habituellement maîtres de leurs délibérations, la motion visant à renoncer à l'étude détaillée d'un projet de loi lui semblait irrégulière, puisqu'elle avait pour effet de priver les membres du comité de la possibilité de proposer des amendements. Elle a déclaré ne pas se sentir investie du pouvoir de renverser les décisions prises par le comité et acceptées par le Sénat. Elle a ajouté que votre Comité pourrait vouloir examiner la pratique concernant l'étude détaillée d'un projet de loi et considérer l'opportunité que les comités demandent la permission des membres plutôt que d'adopter une motion pour pouvoir renoncer à cette étude, de manière à s'assurer qu'on n'empêtre pas sur les droits des sénateurs.

4. Votre Comité a examiné les procédures et usages en vigueur au Sénat et dans d'autres assemblées législatives et consulté divers ouvrages de procédure faisant autorité. Le rôle d'un comité à qui un projet de loi a été renvoyé consiste à examiner ce projet de loi en détail et à en approuver le libellé ou à le modifier pour qu'il reflète les intentions législatives du Comité. Les sénateurs ont le droit de proposer des amendements aux divers articles ou d'insister pour que soit suivie la procédure formelle de l'étude du projet de loi article par article. Il peut arriver que les membres du Comité veuillent, pour des raisons légitimes, modifier le processus, mais il faut, pour cela, obtenir l'agrément et l'assentiment de tous les membres du Comité qui sont présents. Votre Comité tient à souligner que les comités sénatoriaux ont coutume de donner un préavis à leurs membres avant d'entreprendre l'étude article par article d'un projet de loi.

5. After a careful consideration of the issues involved, your Committee agrees with the principles underlying the proposal of Senator Banks. We believe that this amendment to the rules respects the rights of all Senators, and the traditions of the Senate.

6. Your Committee has agreed to recommend a slight modification of Senator Banks' proposed rule change. We agree that this will clarify the situation for the future, and avoid any ambiguity, while at the same time achieving a balance between committees being masters of their own proceedings and the rights of individual Senators. Senator Banks has indicated that the re-worded provision is in keeping with the spirit and intent of his original motion.

Your Committee recommends that the *Rules of the Senate* be amended by adding after subsection (7) of Rule 96 the following:

(7.1) Except with leave of its members present, a committee cannot dispense with clause-by-clause consideration of a bill.

Respectfully submitted,

Le président,

DAVID P. SMITH

Chair

The Honourable Senator Smith, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

INTRODUCTION AND FIRST READING OF GOVERNMENT BILLS

A Message was brought from the House of Commons with a Bill C-22, An Act to establish the Department of Social Development and to amend and repeal certain related Acts, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Rompkey, P.C., presented a Bill S-40, An Act to amend the Hazardous Materials Information Review Act.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

5. Après avoir attentivement examiné les questions en jeu, votre Comité appuie les principes qui sous-tendent la proposition du sénateur Banks. Nous estimons que cette modification du Règlement respecte les droits de tous les sénateurs ainsi que les traditions du Sénat.

6. Votre Comité a convenu de recommander une légère modification du changement que le sénateur Banks propose d'apporter au Règlement. Nous reconnaissions que cela clarifiera la situation pour l'avenir et évitera toute ambiguïté tout en favorisant un équilibre entre le fait que les comités sont maîtres de leurs délibérations et les droits de tous les sénateurs. Le sénateur Banks a indiqué que la nouvelle formulation respecte l'esprit et l'intention de la motion qu'il a présentée.

Votre Comité recommande que le *Règlement du Sénat* soit modifié par l'ajout, après le paragraphe 96(7), de ce qui suit :

(7.1) À moins de permission de ses membres présents, un comité ne peut omettre l'étude article par article d'un projet de loi.

Respectueusement soumis,

Le président,

DAVID P. SMITH

Chair

L'honorable sénateur Smith, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

INTRODUCTION ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre des communes transmet un message avec un projet de loi C-22, Loi constituant le ministère du Développement social et modifiant et abrogeant certaines lois, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., présente un projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****BILLS**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Peterson, seconded by the Honourable Senator Ringuette, for the second reading of Bill S-36, An Act to amend the Export and Import of Rough Diamonds Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Peterson moved, seconded by the Honourable Senator Banks, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Second reading of Bill S-39, An Act to amend the National Defence Act, the Criminal Code, the Sex Offender Information Registration Act and the Criminal Records Act.

The Honourable Senator Pearson moved, seconded by the Honourable Senator Milne, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Stratton, for the Honourable Senator Nolin, moved, seconded by the Honourable Senator LeBreton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 3, 5 and 6 were called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS**SENATE PUBLIC BILLS**

Orders No. 1 to 6 were called and postponed until the next sitting.

Ordered, That notwithstanding rule 27(3), Order No. 7 (Bill S-15) remain on the Order Paper for another fifteen consecutive sitting days.

Orders No. 8 to 11 were called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****PROJETS DE LOI**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Peterson, appuyée par l'honorable sénateur Ringuette, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-36, Loi modifiant la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Peterson propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Deuxième lecture du projet de loi S-39, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, le Code criminel, la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et la Loi sur le casier judiciaire.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyée par l'honorable sénateur Milne, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Stratton, au nom de l'honorable sénateur Nolin, propose, appuyé par l'honorable sénateur LeBreton, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 3, 5 et 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT**

Les articles n°s 1 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Ordonné : Que, nonobstant l'article 27(3) du Règlement, l'article n° 7 (projet de loi S-15) reste au Feuilleton pendant encore quinze jours de séance consécutifs.

Les articles n°s 8 à 11 sont appelés et différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

Les articles n°s 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

OTHER

Orders No. 15 (inquiry) and 105 (motion) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Nolin, seconded by the Honourable Senator LeBreton:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be empowered, in accordance with Rule 95(3), to sit on September 14, 15 and 16, 2005, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 91 (motion), 4, 24, 21, 22, 23, 12 (inquiries), 94 (motion), 6 (inquiry), 85 and 78 (motions) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Downe calling the attention of the Senate to the benefits to the decentralization of federal departments, agencies and Crown corporations from the National Capital to the regions of Canada.

After debate,

The Honourable Senator Losier-Cool moved, seconded by the Honourable Senator Mitchell, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 14, 20, 16 (inquiries), 69 (motion) and 18 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Lavigne, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C.:

That the *Rules of the Senate* be amended by adding after rule 135 the following:

135.1 Every Senator shall, after taking his or her Seat, take and subscribe an oath of allegiance to Canada, in the following form, before the Speaker or a person authorized to take the oath:

I, (*full name of the Senator*), do swear (*or solemnly affirm*) that I will be faithful and bear true allegiance to Canada.

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Lavigne:

That the motion be amended by replacing, in the proposed rule 135.1, the word “shall”, with the word “may”.

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that the question be referred to Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament.

The question being put on the motion, it was adopted.

AUTRES

Les articles n^os 15 (interpellation) et 105 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Nolin, appuyée par l'honorable sénateur LeBreton,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé, en conformité avec l'article 95(3) du Règlement, à siéger les 14, 15 et 16 septembre 2005, même si le Sénat est ajourné à ce moment-là pendant plus d'une semaine.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^os 91 (motion), 4, 24, 21, 22, 23, 12 (interpellations), 94 (motion), 6 (interpellation), 85 et 78 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Downe, attirant l'attention du Sénat sur les avantages de la décentralisation des ministères fédéraux, organismes gouvernementaux et sociétés de la Couronne de la capitale nationale vers les différentes régions du Canada.

Après débat,

L'honorable sénateur Losier-Cool propose, appuyée par l'honorable sénateur Mitchell, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^os 14, 20, 16 (interpellations), 69 (motion) et 18 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lavigne, appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.,

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié par adjonction après l'article 135 de ce qui suit :

135.1 Chaque sénateur doit, après son entrée en fonction, prêter et souscrire un serment d'allégeance au Canada ci-après, devant la présidence ou une personne autorisée à faire prêter serment :

Moi, (*prénom et nom du sénateur*), je jure (*j'affirme solennellement*) que je serai fidèle et porterai sincère allégeance au Canada.

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Lavigne,

Que la motion soit modifiée par substitution dans l'article 135.1 proposé, le mot « doit », par le mot « peut »,.

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que la question soit renvoyée au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Order No. 2 (inquiry) was called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Banks moved, seconded by the Honourable Senator Day:

That the papers and evidence received and taken by the Standing Senate Committee on Transport and Communications during its study of Bill S-26, An Act concerning personal watercraft in navigable waters in the First Session of the Thirty-seventh Parliament and the papers and evidence received and taken during the Second Session of the Thirty-seventh Parliament during the study of Bill S-10, and the papers and evidence received and taken during the Third Session of the Thirty-seventh Parliament during the study of Bill S-8, An Act concerning personal watercraft in navigable water be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources for its study of Bill S-12, An Act concerning personal watercraft in navigable waters.

The question being put on the motion, it was adopted.

*With leave,
The Senate reverted to **Government Notices of Motions**.*

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned until Tuesday, June 14, 2005 at 2 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report on the administration of the *Atlantic Fisheries Restructuring Act* for the fiscal year ended March 31, 2005, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. A-14, sbs. 8(1).—Sessional Paper No. 1/38-588.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 2:57 p.m. the Senate was continued until Tuesday, June 14, 2005 at 2 p.m.)

L'article n° 2 (interpellation) est appelé et différé à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Day,

Que les documents reçus et les témoignages entendus par le Comité sénatorial permanent des transports et des communications au cours de son étude du projet de loi S-26, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables, durant la première session de la trente-septième législature, et que les mémoires reçus et les témoignages entendus durant la deuxième session de la trente-septième législature au cours de son étude sur le projet de loi S-10, et que les mémoires reçus et les témoignages entendus durant la troisième session de la trente-septième législature au cours de son étude sur le projet de loi S-8, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables soient renvoyés au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles en vue de son étude du projet de loi S-12, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Avec permission,
Le Sénat se reporte aux **Avis de motions du gouvernement**.*

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure adjourné jusqu'au mardi 14 juin 2005, à 14 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport sur l'application de la *Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique* pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, conformément à la *Loi*, L.R.C. 1985, ch. A-14, par. 8(1).—Document parlementaire n° 1/38-588.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 14 h 57 le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 14 juin 2005, à 14 heures.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)***Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement***

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

The name of the Honourable Senator Gustafson substituted for that of the Honourable Senator Eyton (*June 9*).

Le nom de l'honorable sénateur Gustafson substitué à celui de l'honorable sénateur Eyton (*9 juin*).

Standing Senate Committee on Transport and Communications

Comité sénatorial permanent des transports et des communications

The names of the Honourable Senators Chaput, Phalen, Trenholme Counsell and Carney, substituted for those of the Honourable Senators Hubley, Adams, Mahovlich and Nolin (*June 9*).

Les noms des honorables sénateurs Chaput, Phalen, Trenholme Counsell et Carney substitués à ceux des honorables sénateurs Hubley, Adams, Mahovlich et Nolin (*9 juin*).

APPENDIX
(see p. 979)

Thursday, June 9, 2005

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred the Estimates 2005-2006, has in obedience to the Order of Reference of Monday, March 7, 2005, examined the said estimates and herewith presents its fourth interim report.

Respectfully submitted,

Le président,
DONALD H. OLIVER
Chairman

FOURTH INTERIM REPORT ON THE 2005-2006 ESTIMATES

Your Committee, to which were referred the *2005-2006 Estimates*, has, in obedience to the Order of Reference of 7 March 2005, examined the said estimates and herewith presents its fourth interim report.

INTRODUCTION

As is customary with this Committee, several meeting dates were set aside for the review of the *2005-2006 Estimates*. The Committee's examination began on 9 March 2005 when the Honourable Reg Alcock and officials of the Treasury Board Secretariat outlined and explained the main features of the *2005-2006 Estimates*. They also answered several questions at that time, in addition to providing written responses at a later date. The details of the Interim Supply Bill were made available for the Committee's consideration before the end of March 2005 and an interim report (the Committee's Sixth) was tabled in the Senate in March 2005. Since that date, the Committee has continued its examination of the *2005-2006 Estimates*.

HEARINGS ON THE 2005-2006 ESTIMATES

Much of the Committee's time this spring was taken up by the study of the following legislation:

- Bill C-8, An Act to amend the Financial Administration Act, the Canada School of Public Service Act and the Official Languages Act;
- Bill C-24, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act and to make consequential amendments to other Acts (fiscal equalization payments to the provinces and funding to the territories);
- Bill C-30, An Act to amend the Parliament of Canada Act and the Salaries Act to make consequential amendments to other Acts;
- Bill C-33, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on 23 March 2004; and

ANNEXE
(voir p. 979)

Le jeudi 9 juin 2005

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Votre Comité auquel a été déféré le Budget des dépenses 2005-2006, a conformément à l'ordre de renvoi du lundi 7 mars 2005, examiné ledit Budget et présente ici son quatrième rapport intérimaire.

Respectueusement soumis,

Le président,
DONALD H. OLIVER
Chairman

QUATRIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE BUDGET DES DÉPENSES 2005-2006

Après avoir examiné le *Budget des dépenses 2005-2006* conformément à l'ordre de renvoi du 7 mars 2005, le Comité présente son quatrième rapport intérimaire.

INTRODUCTION

Comme d'habitude en pareil cas, le Comité a consacré plusieurs réunions à l'examen du *Budget des dépenses 2005-2006*. Il a amorcé son examen le 9 mars 2005 quand l'honorable Reg Alcock et ses fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor sont venus lui exposer et lui expliquer les grandes lignes du *Budget des dépenses 2005-2006*. Ils ont alors répondu à plusieurs questions et fourni par la suite des réponses écrites. Après avoir examiné les détails du projet de loi de crédits provisoires au courant de mars 2005, le Comité a déposé au Sénat un rapport intérimaire (son sixième) en mars 2005. Il a poursuivi depuis son examen du *Budget des dépenses 2005-2006*.

AUDIENCES SUR LE BUDGET DES DÉPENSES 2005-2006

Le Comité a consacré ce printemps une bonne partie de son temps à l'étude des projets de loi suivants :

- Projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur La gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles;
- Projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et d'autres lois en conséquence (paiements de péréquation aux provinces et financement des territoires);
- Projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur les traitements et d'autres lois en conséquence;
- Projet de loi C-33, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004; et

- Bill C-45, An Act to provide services, assistance and compensation to or in respect of Canadian Forces members and veterans and to make amendments to certain Acts.

In addition, Senators were able to examine several aspects of the government's spending plans. In particular, the Committee completed its work on two aspects of the Estimates that it examined in greater details. The first involved the government practice of creating arms-length relationships with foundations that were set up by various departments. The Committee reported on this work in its Eleventh Report which it submitted in May 2005. The second topic of in-depth study concerned the funding arrangements for the Officers of Parliament which was reported in the Committee's Twelfth Report also submitted in May 2005. While the Committee conducted its work, Senators were able to elicit additional information on the 2005-2006 *Estimates* that has not yet been reported. The Committee would like to highlight two areas in particular.

A. The Comptroller General of Canada

During its examination of the government spending plans for foundations, the Committee was also able to explore some aspects of newly strengthened Office of the Comptroller General. On 13 April 2005, Mr. Charles-Antoine St-Jean, Comptroller General of Canada and Mr. John Morgan, Executive Director, Financial Management and Accounting Policy Directorate, Comptrollership Branch, appeared before the Committee to discuss the relationship between the Comptroller General and the foundations. Senators took the opportunity to examine in some detail the functioning of this new Office.

On 12 December 2003, the government announced several initiatives to strengthen accountability and transparency in the public service. A key element in that program was to establish the Comptroller General as a distinct office in the Treasury Board Secretariat to ensure that expenditure plans are sound. The government also directed that the Comptroller General be given functional authority over, and be involved in, the staffing of the comptroller positions in all departments and agencies. In turn, these departmental comptrollers were directed to sign off on all departmental spending proposals before they are submitted to Cabinet for approval.

Senators were very interested in obtaining details on how these relationships (that between the departmental comptrollers and the deputy ministers of their departments and that between the departmental comptrollers and the Comptroller General) were expected to function. Using the foundations as the example, Mr. St. Jean was able to illustrate how potential problems would be addressed by the departmental comptroller, the deputy minister and the Office of the Comptroller General.

Senators learned that the Comptroller General's key duties include:

- Overseeing all government spending, including review and sign-off on new spending initiatives;
- Setting or reviewing financial, accounting and auditing standards and policies for the Government of Canada; and
- Providing leadership to ensure and enforce appropriate financial controls and cultivate sound resource stewardship at all levels across the federal public service.

- Projet de loi C-45, Loi prévoyant des services, de l'assistance et des mesures d'indemnisation pour les militaires et vétérans des Forces canadiennes ou à leur égard et modifiant certaines lois.

Les Sénateurs ont également pu examiner plusieurs aspects des plans de dépense du gouvernement. En particulier, le Comité a étudié en détail deux dimensions du budget des dépenses. La première, c'est l'habitude que le gouvernement a prise de nouer des relations indépendantes avec des fondations mises sur pied par divers ministères. Le Comité a fait rapport des résultats de cette étude dans son onzième rapport déposé en mai 2005. L'autre dimension, ce sont les modalités de financement des hauts fonctionnaires du Parlement dont le Comité a traité dans son douzième rapport déposé lui aussi en mai 2005. Dans le cadre de leurs travaux, les Sénateurs ont pu obtenir des renseignements supplémentaires sur le *Budget des dépenses 2005-2006* dont il n'a pas encore été fait rapport. Le Comité voudrait mettre en lumière deux éléments en particulier.

A. Bureau du contrôleur général du Canada

Pendant son examen des plans de dépenses du gouvernement concernant les fondations, le Comité a pu explorer certains aspects du Bureau du contrôleur général nouvellement renforcé. Le 13 avril 2005, M. Charles-Antoine St-Jean, contrôleur général du Canada, et M. John Morgan, directeur exécutif, Division de la politique de gestion financière et comptabilité, ont comparu devant le Comité pour discuter de la relation entre le contrôleur général et les fondations. Les sénateurs ont profité de l'occasion pour examiner en quelque détail le fonctionnement de ce nouveau Bureau.

Le 12 décembre 2003, le gouvernement a annoncé plusieurs initiatives visant à renforcer l'imputabilité et la transparence de la fonction publique. Parmi ces initiatives figurait celle de faire du contrôleur général un bureau distinct au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor afin de garantir la solidité des plans de dépense. Le gouvernement a également ordonné que le contrôleur général soit investi d'une autorité fonctionnelle sur les contrôleurs des ministères et organismes et associé à leur sélection. Ces contrôleurs ministériels ont quant à eux reçu l'instruction d'autoriser toutes les propositions de dépense de leur ministère avant qu'elles ne soient soumises à l'approbation du Cabinet.

Les Sénateurs tenaient beaucoup à obtenir de plus amples détails sur la façon dont ces relations (des contrôleurs ministériels avec leur sous-ministre comme avec le contrôleur général) étaient censées se dérouler. En se servant des fondations comme exemple, M. St. Jean a montré comment des problèmes potentiels pourraient être traités par le contrôleur ministériel, le sous-ministre et le Bureau du contrôleur général.

Les Sénateurs ont appris que le contrôleur général a pour fonctions principales de :

- superviser l'ensemble des dépenses publiques et notamment, examiner et approuver les nouvelles initiatives de dépenses;
- établir les normes et les politiques du gouvernement du Canada en matière de finances, de comptabilité et de vérification;
- assumer le leadership en mettant l'accent sur la nécessité de mettre en place et de faire respecter des contrôles financiers appropriés et de promouvoir une gestion rigoureuse des ressources à tous les niveaux de la fonction publique fédérale.

Senators appreciated the discussion as it not only addressed some of their concerns about accountability and transparency issues in regards to the foundations, but also gave them a clearer picture of how the reorganization of the Office of the Comptroller General would provide Parliament with more timely information on government spending.

B. The Public Service Human Resource Management Agency

Another opportunity to examine government spending plans occurred during the Committee's study of *Bill C-8, An Act to amend the Financial Administration Act, the Canada School of Public Service Act and the Official Languages Act*. On 12 April 2005, Mr. Jean-Claude Dumesnil, Director General, Strategic Planning and Ms. Mylène Bouzigon, Senior General Counsel, Finance, Treasury Board, Public Service Human Resources Management Agency, appeared before the Committee to explain various aspects of Bill C-8. During the hearings, the Committee was also able to obtain information on the planned activities of this new government agency.

Senators learned that the Public Service Human Resources Management Agency of Canada (the Agency) was created on 12 December 2003 to ensure that the government's agenda for renewal of human resources management throughout the public service is carried out. Its mandate is to provide the leadership and focus required to foster and sustain modern, results-driven, human resources management across the public service. The Agency is also expected to uphold the values of integrity, transparency and accountability.

Senators were informed that the Agency brings together units from the Treasury Board Secretariat, and the Public Service Commission to focus on management issues such as learning and leadership development, official languages, employment equity, human resources planning, classification, values and ethics, and human resource systems. The Treasury Board Secretariat is concentrating on collective bargaining, labour relations, pensions and benefits and the Public Service Commission is focusing on staffing.

Some Senators found this line of questioning of sufficient interest that the Committee has decided to invite the senior officers of the Agency to appear at a later date to discuss in greater detail many aspects of its planned expenditures for the fiscal year 2005-2006.

CONCLUDING COMMENTS

These and other matters were discussed during the Committee's examination of the *2005-2006 Main Estimates*. In the coming months the Committee intends to return to some of these topics and other items in the current Estimates in order to more fully examine the government's spending plans for the 2005-2006 fiscal year and to report on this work at a future date.

The Standing Senate Committee of National Finance respectfully submits its Fourth Interim Report on the *2005-2006 Estimates*.

Les Sénateurs ont trouvé la discussion profitable en ce que non seulement elle apaisait certaines de leurs préoccupations concernant l'imputabilité et la transparence des fondations, mais leur montrait plus clairement comment la réorganisation du Bureau du contrôleur général allait permettre au Parlement d'obtenir des renseignements plus actuels sur les dépenses gouvernementales.

B. Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique

Une autre occasion d'examiner les plans de dépense du gouvernement s'est présentée au Comité pendant son étude du projet de loi C-8, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles*. Le 12 avril 2005, M. Jean-Claude Dumesnil, directeur général, Planification stratégique, et Mme Mylène Bouzigon, avocate générale principale, Secrétariat du Conseil du Trésor, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique, sont venus devant le Comité expliquer divers aspects du projet de loi C-8. Pendant les audiences, le Comité a également pu obtenir de l'information sur les plans d'action de ce nouvel organisme gouvernemental.

Les Sénateurs ont appris que l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique (l'Agence) a été mise sur pied le 12 décembre 2003 pour assurer l'exécution du programme du gouvernement relatif à la modernisation de la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de la fonction publique. Elle a pour mission d'assurer le leadership requis pour garantir et soutenir une gestion des ressources humaines moderne et axée sur les résultats dans l'ensemble de la fonction publique. Elle est aussi censée défendre les valeurs d'intégrité, de transparence et d'imputabilité.

Les Sénateurs ont aussi appris que l'Agence réunit des unités du Secrétariat du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique pour jouer un rôle de premier plan dans les enjeux de gestion, comme l'apprentissage et le développement du leadership, les langues officielles, l'équité en matière d'emploi, la planification des ressources humaines, la classification, les valeurs et l'éthique ainsi que les systèmes de gestion des ressources humaines. Le Secrétariat du Conseil du Trésor s'occupe plus particulièrement des négociations collectives, des relations de travail, des régimes de pension et d'avantages sociaux et la Commission de la fonction publique de la dotation.

Certains Sénateurs ont trouvé ces questions d'un intérêt suffisant pour inviter les hauts fonctionnaires de l'Agence à comparaître devant eux à une date ultérieure pour discuter en plus grand détail de nombreux aspects de ses prévisions de dépense pour l'exercice 2005-2006.

OBSERVATIONS FINALES

Le Comité a discuté de ces questions et d'autres pendant son examen du *Budget des dépenses 2005-2006*. Dans les mois qui viennent, il entend revenir sur certaines d'entre elles et sur d'autres éléments du Budget des dépenses courant pour examiner plus à fond les plans de dépense du gouvernement pour l'exercice 2005-2006 et faire rapport de ces travaux.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soumet respectueusement son quatrième rapport intérimaire sur le *Budget des dépenses 2005-2006*.

